

Miličková, Ladislava

## La place de la stylistique dans la linguistique française contemporaine

*Études romanes de Brno*. 2005, vol. 35, iss. 1, pp. [41]-48

ISBN 80-210-3723-7

ISSN 0231-7532

Stable URL (handle): <https://hdl.handle.net/11222.digilib/113229>

Access Date: 27. 11. 2024

Version: 20220831

Terms of use: Digital Library of the Faculty of Arts, Masaryk University provides access to digitized documents strictly for personal use, unless otherwise specified.

LADISLAVA MILIČKOVÁ

## LA PLACE DE LA STYLISTIQUE DANS LA LINGUISTIQUE FRANÇAISE CONTEMPORAINE

Du point de vue historique, la stylistique est très étroitement liée à la rhétorique. A ses origines on trouve Aristote, et avant tout ses deux œuvres d'importance primordiale *La Rhétorique* et *La Poétique*. En ce qui concerne la rhétorique, on en voit le rôle principal dans l'art de persuader. Un locuteur (ou un orateur) entraîne ses auditeurs à faire ou à penser ce qu'ils n'ont a priori aucune raison ou aucune envie de faire ni de penser. On arrive ainsi à isoler trois grands types d'éloquence, selon qu'on veut persuader sur le vrai ou le faux, le juste ou injuste, utile (honorabile) ou dommageable (deshonorant).<sup>1</sup> A côté des pratiques oratoires Aristote explore notamment les lieux, analysables pour les linguistes modernes comme figures macrostructurales de second niveau, qui sont des modèles logico-discursifs propres à nourrir les stratégies argumentatives. Selon Molinié, cette orientation exemplairement illustrée de nos jours dans les travaux de J.-C. Anscombe, est solidaire des recherches actuelles en pragmatique, soit qu'on essaie de scruter les procédés argumentatifs et efficaces dus à la prononciation fictionnelle de paroles à l'intérieur d'un univers donné, soit qu'on tente de mesurer la portée culturelle des productions littéraires considérées comme actes de langage particuliers.<sup>2</sup> Ces deux dernières interrogations font partie intégrale de toute stylistique moderne.

Il est vrai que dans la linguistique française il existe peu de notions qui se heurtent à tant de difficultés de définition, que les termes « stylistique » et « style ».

Du point de vue de la vie des sciences, on pouvait croire que la stylistique était morte en France dans les années 60 et 70. Même si ce terme continuait à figurer dans certains travaux et cours universitaires, les grandes encyclopédies, générales ou spécifiques, restaient souvent muettes sur ce chapitre, et ce n'est que depuis des années 80 qu'on peut remarquer en France le regain d'intérêt pour le style et la stylistique, ou plutôt pour une stylistique. On ouvre de nombreuses discussions aussi bien controversées que polémiques s'efforçant d'établir la place de la stylistique

---

1 Voir *Encyclopaedia Universalis*, t. 21, p. 705

2 G. Molinié, Stylistique, *Encyclopaedia Universalis*, t. 21, p. 705

dans la linguistique. On s'efforce à répondre à deux questions de l'importance primordiale: «Qu'est-ce que la stylistique?» et «A quoi sert la stylistique?» Nous voudrions essayer de donner quelques aperçus du débat qu'on mène récemment dans la linguistique française dans le domaine de la stylistique.

Dans la linguistique française la tradition stylistique remonte à Marouzeau, Cressot et puis en amont fait référence à Bally. Selon Cressot<sup>3</sup> toute extériorisation de la pensée qu'elle se fasse par la parole ou au moyen de l'écriture (c'est-à-dire la communication) n'est pas dans la plupart des cas un processus purement objectif ou intellectuel, mais le locuteur y ajoute aussi le désir d'impressionner le destinataire. Cela veut dire qu'il opère un choix des procédés divers dont il dispose dans la langue, et qui relèvent du domaine linguistique (morphologie, syntaxe, ordre des mots, lexicologie, etc.), psychologique et social. Sa tâche est de faire ce choix dans tous les compartiments de la langue en vue d'assurer à sa communication le maximum d'efficacité. Pour Marouzeau le style est «l'attitude que prend l'usager, écrivant ou parlant, vis-à-vis du matériel que la langue lui fournit»,<sup>4</sup> pour le linguiste allemand Leo Spitzer, «la mise en œuvre méthodique des éléments fournis par la langue».<sup>5</sup> Dans un de ses ouvrages postérieurs établit Spitzer le principes de son analyse du style:

- 1° La critique est immanente à l'œuvre.
- 2° Toute œuvre est un tout.
- 3° Tout détail doit nous permettre de pénétrer au centre de l'œuvre.
- 4° On pénètre dans l'œuvre par une intuition.
- 5° L'œuvre ainsi reconstruite est intégrée dans un ensemble.
- 6° Cette étude est stylistique, elle prend son point de départ dans un trait de langue.
- 7° Le trait caractéristique est une déviation stylistique individuelle.
- 8° La stylistique doit être une critique de sympathie.<sup>6</sup>

Dans les ouvrages de Cressot et de ses successeurs portant sur le domaine de la stylistique on peut remarquer l'importance toujours croissante qu'on attribue à la grammaire dans le commentaire stylistique, au détriment du lexique (qui est d'importance primordiale chez Bally). Pour Marouzeau la stylistique recouvre «tout le domaine de la langue et un exposé de stylistique peut être conçu en fonction des divisions traditionnelles de la grammaire: phonétique, morphologie, lexicographie, syntaxe, structure de l'énoncé».<sup>7</sup>

La définition de Bally reposant sur le structuralisme de Saussure donne à entendre que la stylistique a pour champ d'observation le domaine entier de la lan-

3 M. Cressot. L. James, *Le style et ses techniques*, p. 15

4 J. Marouzeau, *Introduction au Traité de stylistique latine*, p. 14

5 L. Spitzer, 1948, cité par *Lexikon der romanistischen Linguistik*, Band V,1, p. 158

6 L. Spitzer, *ibid.*,

7 J. Marouzeau, *Introduction au Traité de stylistique latine*, p. 13

gue, mais qu'elle conserve son activité propre et ne se confond avec aucune autre partie de l'étude du langage. Selon Bally, la stylistique a pour but d'isoler et d'identifier les faits d'expression, entendus dans leur caractère « affectif », et de les analyser. Cette analyse implique une théorie du langage et une théorie de la stylistique. La stylistique a pour objet essentiel le langage affectif, spontané, tel qu'il est saisissable dans des groupes idiolectaux, et non pas le caractère individuel propre au langage de l'œuvre littéraire.

« Définition de la stylistique: elle étudie la valeur affective des faits du langage organisé, et l'action réciproque des faits expressifs qui concourent à former le système des moyens d'expression d'une langue. La stylistique peut être, en principe, générale, collective ou individuelle, mais l'étude ne peut présentement se fonder que sur le langage d'un groupe social organisé; elle doit commencer par la langue maternelle et le langage parlé. Cependant les langues modernes du type 'européen' portent le marque d'une mentalité commune, qui permet de faire sans trop de danger une comparaison entre ces différentes langues au point de vue stylistique. La stylistique peut, en principe, s'attacher à l'étude d'une langue morte ou d'un état de langage qui n'existe plus; mais en aucun cas elle ne peut être une science historique; la cause en est que les faits de langage ne sont faits d'expression, que dans la relation réciproque et simultanée qui existe entre eux. »<sup>8</sup>

La spécificité de Bally est donc grande et ouvre la voie à ce que seraient des stylistiques comparées de langue à langue. L'originalité de Bally consiste à avoir fondé l'étude du caractère de la langue dans ses manifestations discursives et à avoir appelé cette entreprise « stylistique ». Sa conception suppose un degré zéro d'expression, par rapport auquel les segments occurrents constituent un écart, que le stylisticien doit décrire et mesurer. Ce qu'on reproche aujourd'hui à Bally c'est d'avoir exclu du domaine de la stylistique la langue écrite et surtout la langue littéraire, car, selon Bally, « la langue écrite ne peut donc faire découvrir les véritables caractères d'une langue vivante; car, par son essence même elle est en dehors des conditions de la vie réelle; elle ne peut non plus donner l'image authentique d'un état de langue, puisque, par nécessité et par privilège, elle vit à la fois dans le passé, le présent et l'avenir, et, que le même auteur, dans une même page, peut être en avance ou en retard sur l'évolution de la langue parlée. Il ne s'ensuit pas que la langue écrite doive rester en dehors de l'étude stylistique; elle y joue même un rôle fort utile dès qu'elle est étudiée *en fonction de la langue parlée*. Alors elle apparaît sous son véritable jour, éclairée qu'elle est par la seule langue digne de ce nom, dont elle est une transposition et une déformation. »<sup>9</sup> Bally ne considère non plus que même un texte écrit est un acte de communication intégré dans un contexte historique et social particulier et se refuse à admettre que le lecteur puisse assumer un pareil rôle dans la langue écrite que l'auditeur dans le domaine de la langue parlée. « Celui qui écrit se voit privé de tous les moyens d'explication que le langage vivante lui fournirait:

<sup>8</sup> Ch. Bally, *Traité de stylistique française*, vol. 1, 1

<sup>9</sup> Ch. Bally, *Le langage et la vie*, p. 71

l'intonation expressive et la mimique, qui sont pour celui qui parle un commentaire perpétuel de ses paroles.»<sup>10</sup>

En plus, dans le domaine de la langue littéraire l'auteur fait selon Bally un emploi volontaire et conscient, c'est-à-dire qu'il emploie la langue avec une intention esthétique. «Or, cette intention qui est presque toujours celle de l'artiste, n'est presque jamais celle du sujet qui parle spontanément sa langue maternelle. Cela suffit pour séparer à jamais le style et la stylistique».<sup>11</sup>

Au début du dernier siècle c'est la «psychologie nouvelle»<sup>12</sup> qui a considérablement influencé la stylistique. Un de ses principaux représentants Van Ginneken fait de la linguistique psychologique une «thèse sur le sentiment» et lui donne pour objectif principal de montrer en permanence dans la langue «une signification de sentiment».<sup>13</sup> Cette idée a été encore approfondie chez Secheyne qui parle de l'opposition entre une composante affective primitive ou «sentiment» et une composante intellectuelle ou «adhésion». Certains ouvrages de Bally reflètent également cette psychologisation excessive du champ stylistique.<sup>14</sup> Dans son ouvrage *Le mécanisme de l'expressivité linguistique*, tributaire à la psychologie nouvelle, Bally souligne l'affectivité qu'il définit comme la «manifestation naturelle et spontanée des formes subjectives de notre pensée» et le langage affectif ou expressif comme un langage «associé à une émotion».<sup>15</sup> La distinction entre procédés formels et moyens d'expression<sup>16</sup> a permis à Bally de mettre en place le rapport *pensée X langue*, accessoire plus indispensable, aujourd'hui encore, que ne le prétend la stylistique contemporaine.

Tandis que, avec Bally c'était le lexique qui occupait, presque exclusivement, le champ de la stylistique, dans les années trente c'est la grammaire qui fait une entrée rapide et indiscutable en stylistique. La stylistique est alors devenue, comme le caractérise Karabétian «une discipline de la confrontation du fond et de la forme, chargée de conduire, par l'interprétation du vêtement (forme) du texte, à une congruence avec les intentions de fond. De cette dialectique, la sty-

10 Ibid., p.69

11 Ch. Bally, *Précis de stylistique*, p.11 - 13

12 La psychologie nouvelle à dominante expérimentale est une discipline distincte de la psychologie philosophique du XIX<sup>e</sup> siècle. Elle se manifeste p.ex. dans l'œuvre de J. Van Ginneken qui met en place et conduit la stylistique à devenir le miroir et le révélateur de l'affectivité de l'écrivain se traduisant dans sa langue. Van Ginneken fait de la linguistique psychologique une «thèse sur le sentiment» et lui donne pour objectif principal de montrer en permanence dans la langue «une signification de sentiment».

13 J. J. Van Ginneken (1907) cité par E.S. Karabétian in *Langue Française*, 135, septembre 2002, p.

14 Voir *L'étude systématique des moyens d'expression* (1910), *Le mécanisme de l'expressivité linguistique* (1926),

15 Op.cit. p. 75

16 Cf. Ch. Bally, *Traité de stylistique française*

listique ne se départira même lorsque, d'un tour de passe passe, il sera décrété que l'on ne va pas du fond vers la forme mais de la forme vers le fond ». <sup>17</sup>

La stylistique fonctionnelle sortant des théories de l'Ecole de Prague, est assez proche de la théorie des niveaux de langue, auxquelles le locuteur peut recourir suivant la situation énonciative et la connaissance des conditions d'énonciation. On peut y remarquer une relation assez étroite entre les méthodes de la stylistique traditionnelle et la rhétorique d'un côté et la sociolinguistique traitant les niveaux de langue de l'autre côté.

C'est surtout à Jakobson que revient le mérite d'avoir replacé, parallèlement à Bally, la stylistique au croisement de la littérature et de la linguistique, c'est-à-dire l'intersection d'un ensemble précis (les textes littéraires) et d'un corps de concepts et de méthodes particulièrement élaborés (la linguistique structurale). Dès lors il n'est plus de stylistique que structurale. Molinié caractérise cette pratique de manière suivante:

« Cette pratique, souvent qualifiée par ses artisans de *poétique*, se meut sur deux axes. L'un définit le cadre hermeneutique. L'objet de la poétique est, justement d'étudier les conditions de la fonction poétique du langage, à l'opposé des conditions des autres fonctions. Cette fonction a pour visée le message lui-même et se caractérise, selon la célèbre formule de Jakobson, par le fait qu'elle 'projette le principe d'équivalence de l'axe de la sélection sur l'axe de la combinaison'. La réalité objectale à étudier est justiciable de toutes les approches linguistiques existantes, selon les diverses branches de l'évolution de cette science (de la lexicologie à la syntaxe et à la sémantique). Le second axe concerne la nature de l'objet envisagé. Celui-ci est constitué conventionnellement, comme un ensemble quelconque a priori considéré en un tout: un vers, un poème, un œuvre entier, un genre... Chaque tout ainsi défini est saisissable exclusivement dans la somme des relations mutuelles, d'ordre strictement langagier, qui se jouent à l'intérieur de l'ensemble donné, chaque élément n'étant constitué que de ses rapports avec les autres, le tout et les parties n'ayant de sens, donc existence, que dans cette intrication. Telle est la nature de la structure. » <sup>18</sup>

Dans cette lignée se situe le groupe de linguistes que Molinié appelle les structuralistes français. Une des premières places dans ce courant est à Michael Riffaterre, un des plus grands représentants de la stylistique structuraliste. <sup>19</sup> Riffaterre attribue la place plus importante à la langue écrite, littéraire, car selon lui « les styles individuels parlés sont au mieux difficiles à décrire, facilement stéréotypés et de ce fait moins différenciés les uns des autres et du langage standard que ne le sont les styles écrits. Les styles littéraires sont complexes, mais précisément pour cette raison possèdent des traits qui permettent une nette différenciation ». <sup>20</sup>

17 Cf. E.S. Karabétian, *Histoire des stylistiques*, pp.164-166

18 G. Molinié, *Stylistique*, *Encyclopaedia Universalis*, t. 21, p. 705

19 Parmi ses ouvrages les plus importants citons *Essais de stylistique structurale* (1971) et *La Production du texte* (1979)

20 M. Riffaterre, *Essais de stylistique structurale*, p.32

Sous la notion du style comprend Riffaterre «un soulignement (*emphasis*) – expressif, affectif ou esthétique – ajouté à l’information transmise par la structure linguistique, sans altération de sens». <sup>21</sup> Selon lui, les effets stylistiques ne se réalisent pas à l’aide de moyens linguistiques en soi, mais seulement après leur insertion dans un certain contexte, où l’opposition entre l’apparition d’un nouvel élément linguistique et le contexte donné peut être exprimée par des moyens morphosyntaxiques, syntaxiques et lexicaux.

Certains structuralistes français ont développé leurs recherches par le biais de la sémiotique, p.ex. Greimas, en sémantique, qui a interprété la structure profonde, abstraite des modèles essentiels de récits, avec leur cortège d’actants et leurs algorithmes de transformations.

Aujourd’hui, on mène des débats autour de la stylistique ayant pour but de distinguer stylistique linguistique et stylistique littéraire. Ces débats se poursuivent en France depuis des années 90.

D’après Boisson la stylistique est «l’application des connaissances et des techniques de la linguistique aux productions orales ou écrites, qu’on appelle en général ‘textes’, même s’il s’agit de l’oral, pour déterminer en quoi tient leur spécificité». <sup>22</sup> Dans cette mesure, la stylistique peut rapprocher à la sociolinguistique. Or, tandis que la sociolinguistique s’intéresse plus aux variétés de langue géographiques, sociales, etc., la «propre» stylistique s’intéresse, selon Boisson, plus aux variétés de textes qui ressortissent à ce qu’on appellerait le «genre» en théorie de la littérature, et aux spécificité du style de chaque auteur.

La linguistique française tend aujourd’hui dans la pratique à comprendre par «stylistique» l’étude des textes dits «littéraires». Naturellement il se pose des questions quels types de textes on peut inclure dans la littérature; il s’agit p. ex. des «pop songs» ou des textes publicitaires, qui se trouvent à la limite de la littérature, mais on ne peut pas dénier à ces textes certaines propriétés littéraires.

Une phrase peut être prononcée ou écrite, c’est-à-dire énoncée dans des conditions dont la prise en compte intervient dans la compréhension de la phrase. Selon Boisson, il peut s’agir des intentions du locuteur, de celles dont on suppose qu’elles sont connues de l’interlocuteur ou lecteur, de divers présupposées «idéologiques», de conventions sociales. Il est clair par exemple, qu’on ne saurait comprendre quelque chose comme l’ironie si l’on se contente d’examiner le texte en soi sans se référer aux conditions d’énonciation dans lesquelles il est proféré.

Depuis 1990 la question de la stylistique a été souvent confrontée à celle de l’esthétique, surtout par des linguistes américains.

Un débat ininterrompu sur le problème de la stylistique s’est ouvert en France de 1993 à aujourd’hui. Karabétian rappelle dans ce sens Jenny, qui, en sortant de l’ouvrage de *Fiction et diction* de Genette <sup>23</sup> distingue dans son article *L’objet*

21 Ibid., p. 30

22 Voir <http://www.fabula>, Boisson, *Cours de stylistique*, 1989/1990, p. 1

23 G. Genette, *Fiction et diction*, Paris, Seuil, 1991

*singulier de la stylistique*<sup>24</sup> trois voies de retour à la stylistique. La première voie empruntée par Molinié consiste à moderniser la description stylistique en composant entre la tradition rhétorique et les instruments linguistiques modernes; l'autre, suivie par Genette, poursuit la «sémiotisation du style»; la troisième, dont les représentants sont Combe et Jenny, cherche à repenser le style comme «parole originaire», c'est-à-dire comme «relance dans la parole d'une activité de différenciation interne à la langue»; le style est alors conçu comme une «dialectique de la langue et de la parole.»

En ce qui concerne Molinié, il caractérise le champ de la stylistique comme «inventaire de tous les postes possibles d'observation stylistique»,<sup>25</sup> où l'unité stylistique de base est le mot – la lexie. D'un côté on peut se concentrer sur l'étude de la forme sonore (volume, variations, apparitions), de l'autre côté sur celle du signifié, qui, à son tour se décompose en noyau dénotatif et en connotation. Selon Molinié, il est possible d'analyser la dénotation en sèmes. Le tout de valeur ajouté que représentent les connotations s'évalue selon des axes axiologiques (mélioratif / péjoratif), selon des appréciations de niveau socio-culturel (familier, neutre, recherché) et selon les registres des domaines du monde auxquels renvoie occuremment la lexie. Toutes ces déterminations n'ont de portée que contextuelles. La question essentielle que pose le lexique au stylisticien est de savoir s'il existe une valeur caractérisante du lexique.

A propos du mode de la caractérisation, Molinié dit: «Fonctionne comme caractérisant, dans un message, tout ce qui n'est pas strictement nécessaire à sa complétude syntaxique et informative. Ne posent aucun problème le caractérisants spécifiques, ni les actualisations de surface considérées dans leur rôle caractérisant. Les marques en sont soit des morphèmes isolables et non séparables (comme les désinences temporelles-modales), soit des morphèmes isolables et séparables (des adverbes), soit des syntagmes, soit des configurations syntaxico-rhétoriques séparables. En tout état de cause, ce sont autant de supports de la valeur caractérisante.»<sup>26</sup> Comme plus délicat considère Molinié le jeu des procédures de l'actualisation fondamentale, dans les occurrences textuelles de leurs manipulations profondes: modalité énonciative, récit et/ou discours, niveau des réseaux de production et de réception des messages. Il rappelle également qu'il n'est pas toujours évident de bien isoler l'ensemble des caractérisants généraux: extension sonore, modification lexicale, figure, ordre des éléments, formes de phrases, ton, etc., en soulignant qu'aucune détermination langagière ne possède de statut de caractérisant à portée fixe, mais qu'au contraire elles ont toutes une valeur variable selon les époques et les genres.

En 1997 c'est Schaeffer qui rouvre le débat sur la question de la stylistique littéraire et indique qu'en supprimant l'opposition entre la stylistique littéraire et la stylistique de langue et en mettant en jeu la dichotomie *norme collective / écart indivi-*

24 In: *Littérature* n°89, pp. 113–124

25 G. Molinié, *Stylistique*, *Encyclopaedia Universalis*, t. 21, p. 707

26 G. Molinié, *Stylistique*, *Encyclopaedia Universalis*, t. 21, p. 707

*duel*, la stylistique « relève d'un pragmatique du discours ». En effet, tout énoncé « implique des choix qu'on opère parmi les disponibilités de la langue et *tout* choix linguistique est *signifiant*, donc stylistiquement pertinent. Dans ce sens Schaeffer renoue avec la formule de Genette selon laquelle « tout texte a du style ». <sup>27</sup>

Une question importante se pose visant de savoir quel rôle joue la stylistique aujourd'hui vis-à-vis la linguistique textuelle. Bernard Combettes<sup>28</sup> s'est fixé l'objectif d'examiner si la stylistique – un domaine si hétérogène – pourrait tirer quelques bénéfices en prenant en compte certains concepts et certaines observations de la linguistique textuelle. En ce qui concerne le problème clé, Combettes le voit dans la possibilité de saisir comment fonctionne le codage des structures textuelles et quel est le rôle du système linguistique propre à chaque langue dans cette opération. L'hypothèse posée par Combettes est qu'il y aurait un « style cognitif » propre non seulement à chaque langue, mais aussi et surtout à chaque type de texte.

Selon Adam<sup>29</sup> la linguistique textuelle joue aujourd'hui un rôle de plus en plus important dans l'analyse stylistique dans ce sens, qu'on commence, à travers les recherches de la linguistique du texte, à mieux percevoir l'articulation des trois composantes: langue, texte, processus cognitifs. Il avoue que de nombreux travaux seront encore nécessaires pour qu'on arrive à préciser la part respective de chacune de ces composantes dans les activités de production et de réception des textes, mais il admet que l'étude du style, qu'il s'agisse du style de la langue ou de la langue du style, ne peut éviter de traiter de cette problématique, car c'est bien de l'emploi de la langue qu'il s'agit.

### Bibliographie:

- J.M.Adam, *Le style dans la langue*, Delachaux/Nestlé, Lausanne-Paris, 1997  
 Ch. Bally, *Le langage et la vie*, Droz, Genève, 1965  
 Ch. Bally, *Précis de stylistique*, Eggimann, Genève, 1905  
 Ch. Bally, *Traité de stylistique française*, 2 vol., Klincksieck, Genève-Paris, 1951  
 M. Cressot-Laurence James, *Le style et ses techniques*, PUF, Paris, 12<sup>e</sup> éd., 1986  
*Encyclopaedia Universalis*, t.21, Paris, 1992, pp. 705–707  
 G. Genette, *Fiction et diction*, Seuil, Paris, 1991  
*Langue Française*, n°135, septembre 2002, Larousse/VUEF  
*Lexikon des romanistischen Linguistik*, Band V,1, Max Niemeyer Verlag, Tübingen, 1990  
 J. Marouzeau, Introduction au *Traité de stylistique latine*, Les Belles Lettres, Paris, 1946  
 M. Riffaterre, *Essais de stylistique structurale*, Flammarion, Paris, 1971

<sup>27</sup> Schaeffer cité par Karabétian in *Langue française*, n° 125, 2002

<sup>28</sup> B. Combettes, *Analyse linguistique des textes et stylistique*, in *Langue Française*, n° 135, pp. 95–112

<sup>29</sup> Voir J.-M. Adam, *Le style dans la langue*,